REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 avril 2015

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), Mme Ynes GERARDO (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (HP), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), Mme Stéfanie PREZIOSO (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Marc-André RUDAZ (UDC), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), Mme Delphine WUEST (Ve).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 8 mai 2015.

Objet: PR-1089

Le crédit de 142 900 francs, voté par le Conseil municipal le 19 septembre 2005 (PR-388 partie Cité-Jonction), est bouclé.

Le crédit de 2 357 602 francs, voté par le Conseil municipal le 26 mai 2008 (PR-587, arrêté I), est bouclé.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article 2 de 14 521,81 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Date: 4 mai 2015

Signature/s: Olivier Baud, président

Julide Turgut Bandelier, secrétaire